

Le 8 juillet 2026

Madame, Monsieur,

- Veuillez trouver ci-joint toutes les informations nécessaires et tous les documents importants relatifs à l'année scolaire 2026/2027 :

La rentrée scolaire est prévue pour le :

MERCREDI 26 AOÛT 2026

- ☞ à 8h25 pour l'élémentaire **avec une entrée en musique**
- ☞ à 9h00 pour la maternelle

(Accueil des élèves dès 7h30).

Pour les enfants de Kohavim 1 et 2, la rentrée est échelonnée sur deux jours, mercredi 26 et jeudi 27 août. Vous recevrez par mail le jour d'entrée de votre enfant.

- Nous vous présentons les principales évolutions qui seront mises en place dès la rentrée de septembre 2026 (soumises éventuellement à des modifications mineures) :

- Les élèves de l'élémentaire commenceront leur journée à 8h25.
- Les cours se termineront à 16h45.
- Les cours auront également lieu le mercredi après-midi jusqu'à 16h45.

Dans un contexte où les coûts de fonctionnement de l'établissement continuent d'évoluer, nous avons été amenés à procéder à un ajustement des tarifs de l'écologie pour la prochaine année scolaire.

Cette décision a été prise avec beaucoup de réflexion et dans le souci de continuer à offrir à vos enfants un enseignement de qualité, un accompagnement attentif et un cadre d'apprentissage serein. Nous vous remercions sincèrement pour votre confiance et votre compréhension.

Afin de préparer la rentrée dans les meilleures conditions, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner le dossier d'inscription dûment complété, accompagné de l'ensemble des pièces demandées, **avant le 17 juillet**, dans la mesure du possible.

- Veuillez trouver ci-joint les dossiers suivants :

- Dossier d'inscription
- Calendrier des congés scolaires
- Listes des fournitures scolaires
- Règlement intérieur
- Dossier médical
- Dossier financier
- Règles importantes

Nous vous remercions par avance pour votre précieuse collaboration et restons à votre disposition pour toute question.

1/ Dossier de Réinscription INDISPENSABLE POUR TOUS ou d'Inscription (pour les nouveaux),

2/ Calendrier des congés scolaires

3/ Listes des fournitures scolaires :
à télécharger sur le site www.ganrachi.fr. (Ces listes peuvent être soumises à des modifications).

4/ Règlement intérieur

- **Lettre d'engagement**
- **L'anniversaire à l'école**
- **Autorisation de prise de vue**
- **Fiche des Professions et Catégories Socioprofessionnelles**

5/ Dossier médical :

- **Fiche d'urgence à l'attention des parents,**
- **Attestation des premiers soins,**
- **Accueil d'un élève avec traitement médical ponctuel**
- **Calendrier des vaccinations :** Chaque enfant doit avoir subi les vaccinations pour son âge. (Voir le tableau de vaccination des élèves).
- **PAI :**

En cas de demande de PAI, veuillez s'il vous plaît contacter le secrétariat pour demander le dossier à remettre au secrétariat avec les renseignements administratifs, la conduite à tenir en cas d'urgence, la fiche de liaison, l'ordonnance datée de moins de 3 mois ainsi que la trousse avec les médicaments.

Pour les PAI déjà mis en place, dans l'établissement sans changement de conduite à tenir, veuillez s'il vous plaît reconduire la demande.

Toutes les demandes de PAI doivent être signalées **dès septembre 2026**.

6/ Règlement financier

a) Participation aux frais de contribution, demi-pension et sécurité

Les frais de contribution, demi-pension et sécurité sont établis sur 11 mois, de septembre à juillet. Nous demandons à tous les parents, sans exception, de collaborer et remettre au secrétariat de l'école les dossiers d'inscription complets accompagnés du RIB ou des 11 chèques pour la scolarité. Nous veillerons à échelonner les différentes participations liées aux photos, sorties, spectacles etc durant l'année scolaire.

Il y a également possibilité **de demander des bourses** au CASIT (Latalmid, FSJU et CASIT).

b) Etude (en élémentaire) ou garderie (en maternelle) de 17h à 18h :

Si vous n'avez pas la possibilité de venir chercher votre enfant entre 16h45 et 17h, il pourra rester à l'étude (en élémentaire) ou à la garderie (en maternelle) en acquittant **une participation** que nous avons pris soin de calculer au plus juste et que vous pourrez également **régler en plusieurs fois** :

- 70 € **pour l'année** si votre enfant y reste **1 fois par semaine**
- 140 € **pour l'année** s'il y reste **2 fois par semaine**
- 200 € **pour l'année** s'il y reste **tous les soirs**.

Vous devez **obligatoirement remplir le tableau de présence** à l'Etude-Garderie sur la lettre d'engagement ci-jointe pour aviser le secrétariat de l'école des jours où votre enfant y restera.

7/ Règles importantes

a) ENTREE DES ELEVES

- ELEMENTAIRE

- Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h30 en cour élémentaire. Ils doivent rejoindre la cour, seuls et **SANS LES PARENTS**
- Les enfants doivent arriver à 8h25 pour une entrée à **8h30 précises**.

- MATERNELLE

- Les enfants sont accueillis de 7h30 à 9h dans la cour ou dans la salle d'accueil. **Pendant 1 semaine**, les parents peuvent accompagner les enfants à l'intérieur, afin de privilégier une bonne reprise et une bonne intégration.

LES RETARDS NE SONT PAS TOLERES

b) SORTIE DES ELEVES

La sortie a lieu :

- Lundi, mardi, mercredi et jeudi à **16h45 NOUS OUVRONS LE PORTILLON A 16H45 ET PAS AVANT.**
- vendredi : de 13h00 à 13h15 (surveillance de 13h à 13h30).

ELEMENTAIRE : les enfants rejoignent le portillon, seuls, sans les parents

MATERNELLE : les enfants seront dans la cour maternelle et remis aux parents (ou à l'adulte référent) dans la **COUR UNIQUEMENT**

- Il est interdit de rentrer dans les classes et les couloirs.

c) PARKING

- Les parents doivent se garer **EXCLUSIVEMENT** sur le parking extérieur.

LES PLACES DU PARKING INTERIEUR SONT RESERVEES AUX ENSEIGNANTS

Aux heures des entrées et sorties, le parvis devient le trottoir des élèves de l'élémentaire.

IL EST DONC INTERDIT DE CIRCULER SUR LE PARKING INTERIEUR

d) RETARDS

Pour la maternelle et l'élémentaire, si votre enfant a un retard, il doit arriver à **13h.**

Pour un rendez-vous d'après-midi, il doit quitter l'établissement à **13h.**

BONNES VACANCES !

Cordial Chalom
La Direction

Nota bene : les livrets et manuels scolaires, pour ceux qui ne les auraient pas rendus en fin d'année **scolaire**, sont à ramener impérativement **dès la rentrée**.